

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE : DUPLICATA ou MISE A JOUR

Seul un des titulaires du livret peut faire une demande pour en obtenir un deuxième.

En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent pas obtenir la délivrance d'un second livret. Le livret de famille doit être demandé à la mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande de duplicata.

Veillez joindre à ce formulaire :

- une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport et un justificatif de votre domicile.
- Eventuellement, photocopie du livret.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

NOM de naissance, Prénom(s)

ADRESSE : Rue et numéro

Code postal Commune

Téléphone Adresse électronique

Motif de votre demande (veuillez cocher la case correspondante)

- Perte, vol du premier livret
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes mentionnées dans le livret
- Titulaire dépourvu de livret suite à

Votre livret de famille vous a été délivré suite à :

- votre mariage**, célébré le :
dans la commune de : Département :
NOM (de naissance) et prénom(s) de l'époux(se) :
- la naissance de votre 1er enfant**

NOM et prénom(s) du second parent :

Enfant(s) commun(s)

1/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

2/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

3/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

4/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

5/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

6/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

7/ NOM, Prénom(s)
Né(e) le à Département :

Fait à **Signature :**

Le

*Le délai, entre la demande de duplicata et la remise effective, varie en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret. **Le retrait par un des titulaires du livret de famille est effectué, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès de la mairie du lieu du domicile du demandeur.***